

Séance du jeudi 21 décembre 2023

Date de la convocation: 14/12/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre BONHOMME,

Membres en exercice :
15

Présents : 12

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention: 0

Présents : Andre BONHOMME, Josette VARET, Denis ARNAL, Michel AMOUROUX, Martine BERGAUD, Christophe BORNES, Alain BROUSSE, Evelyne DELANOUE, Alain FALIERES, Claudine LADOUX, Guillaume PRAT, Didier TOMA

Représentés : Marie-Noelle MOULIER par Josette VARET, Adeline GUYON par Evelyne DELANOUE, Patricia GUERARD par Claudine LADOUX

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Michel AMOUROUX

2023_056 - Objet : RENOVATION DU CAMPING DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION

Monsieur le Maire annonce aux membres du conseil que la Région Auvergne-Rhône-Alpes soutient les projets de création, d'extension de rénovation de l'hôtellerie de plein air.

Il rappelle qu'une étude pour la modernisation du camping a été réalisée et qu'il a été décidé de confier à terme la gestion du camping à un prestataire privé.

Le projet de rénovation et de modernisation du camping dont le coût prévisionnel s'élève à 259 445,52 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du dispositif d'aide à l'hôtellerie de plein air

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
- Travaux	156 000,00 €	- DETR 2024 40 %	103 778,21 €
- Aménagement espace snacking	15 000,00 €	- REGION 20 %	51 889,10 €
- Réfection tennis	55 894,00 €	- AUTOFINANCEMENT	103 778,21 €
- Contrôles et diagnostiques	14 400,00 €		
- Honoraires	18 151,52 €		
TOTAL	259 445,52 € HT	TOTAL	259 445,52 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE :

- d'arrêter le projet de rénovation du camping
- d'adopter le plan de financement ci-dessus
- de solliciter une subvention auprès de la Région au titre du dispositif d'aide à l'hôtellerie de plein air

Fait à POLMINHAC, le 10 Janvier 2023

Pour copie certifiée conforme

Le Maire, André BONHOMME

Le Secrétaire de séance, Michel AMOUROUX

